

Résumé de la vérification indépendante de la forêt Black Spruce – 2017

Ce rapport présente les conclusions d'une vérification indépendante des forêts (VIF) de la forêt Black Spruce réalisée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd. La vérification a été faite au moyen d'une démarche fondée sur le processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts 2017 (PPVIF). La vérification porte sur six années incluant la mise en œuvre de la phase I du PGF (2011-2016), l'élaboration de la phase II du PGF et la mise en œuvre de ce plan jusqu'au 31 mars 2017.

Les procédures et les critères de la VIF sont précisés dans le processus et le PPVIF de 2017. Les enquêtes du site de vérification ont été effectuées par hélicoptère et par camion en octobre 2017.

La forêt Black Spruce est gérée par Resolute FP Canada Inc. (Resolute) en vertu du permis d'aménagement forestier durable (PAFD) n° 542526. La forêt Black Spruce est située principalement dans le district de Thunder Bay du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), avec quelques secteurs dans les districts de Nipigon et de Dryden. C'est au district de Thunder Bay que reviennent les responsabilités de gestion administrative. La forêt est certifiée comme étant gérée de manière durable par le Forest Stewardship Council (FSC) et le Sustainable Forestry Initiative (SFI).

Nous considérons que Resolute a offert un programme de gestion forestière de qualité pendant la durée de la période d'évaluation. Le processus de planification forestière et la mise en œuvre des plans de l'aménagement forestier ont respecté toutes les exigences légales et réglementaires. On a offert un programme efficace de sylviculture par lequel la zone renouvelée a surpassé la zone récoltée et un progrès important a été réalisé en vue de l'atteinte des objectifs pertinents à l'habitat du caribou. La conformité, atteignant un taux de 99 %, s'est avérée excellente.

Le MRNF a rempli ses obligations administratives et de gestion forestière.

L'équipe de vérification a repéré des lacunes liées au maintien d'arbres rémanents abritant une espèce faunique à l'intérieur de certaines zones de récolte (conclusion n° 1) et à l'efficacité des activités d'entretien chimique aérien (conclusion n° 2). Les normes d'exploitation du PGF en ce qui concerne les puits d'agrégats ont également révélé des lacunes (conclusion n° 3). Nous avons conclu que ces enjeux localisés ne présentaient pas de risque important à la durabilité à long terme de la forêt.

Nous avons également déterminé que, contrairement aux dispositions de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et les directives du PPVIF, le PAFD n° 542526 n'a pas été prolongé au-delà de l'année 2023 (conclusion n° 4).

L'équipe de vérification conclut que la gestion forestière a été planifiée et mise en œuvre conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC) et que les cibles du PGF sont conformes à la réalisation des objectifs du plan et à la durabilité des forêts. Resolute FP gère la forêt Black Spruce conformément aux conditions de son permis d'aménagement forestier

durable, et la durabilité de la forêt, telle qu'évaluée dans le cadre du processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts de 2017, est assurée. L'équipe de vérification recommande au ministère de prolonger la durée du permis d'aménagement forestier durable n° 542526 de cinq ans supplémentaires.